

## **Glossaire d'hydrologie :**

Assec : assèchement temporaire d'un cours d'eau ou d'un tronçon de cours d'eau.

Aquifère : terrain perméable, poreux, permettant l'écoulement d'une nappe souterraine et le captage de l'eau.

Débit : volume d'eau liquide traversant une section par unité de temps ( $m^3/s$  ou L/s pour les petits cours d'eau).

Étiage : période de l'année pendant laquelle les niveaux d'eau sont les plus bas dans un cours d'eau.

Evapotranspiration : quantité d'eau qui s'évapore par le sol, les nappes liquides et la transpiration des végétaux.

Grand cycle de l'eau : ensemble des mouvements de l'eau sur Terre et dans l'atmosphère sous ses 3 formes liquide, solide ou gazeuse.

Petit cycle de l'eau : ensemble du parcours de l'eau mis en jeu entre son point de captage jusqu'à son rejet dans le milieu naturel après avoir été consommée par l'être humain.

Nappes : masse d'eau contenue dans les interstices ou fissures du sous-sol.

Piézométrie : mesure de profondeur de la surface d'une nappe d'eau souterraine.

Recharge : processus hydrologique par lequel les eaux de surface percolent à travers le sol et s'accumulent pour recharger les aquifères et les nappes.

Sécheresse des sols : manque d'eau disponible dans les sols pour les plantes.

Sécheresse météorologique : déficit prononcé et prolongé de précipitations.

Sécheresse hydrologique : niveaux anormalement bas des lacs, cours d'eau ou nappes souterraines.

## **Acronymes**

CLE : la Commission locale de l'eau qui est créée par le préfet et est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Elle est présidée par un élu local et composée de 3 collègues avec des représentants des collectivités territoriales, des usagers (agriculteurs, industriels...), des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et les associations concernées (au moins un quart des membres), l'Etat et ses établissements publics (maximum un quart des membres).

DDT : la Direction départementale du territoire est chargée de mettre en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durables des territoires en instruisant les autorisations dans ses domaines de compétences et en aidant les porteurs de projet en amont pour faciliter l'intégration de ces politiques.

DREAL : la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est un échelon régional unifié du ministère de la Transition Écologique. Elle a pour vocation de piloter les politiques de développement durable au niveau local.

EPTB : un Établissement public territorial de bassin est un établissement public français qui intervient pour l'aménagement et la gestion des fleuves et des grandes rivières dans le cadre géographique d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique.

PTGE : Le Projet de territoire pour la gestion de l'eau est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc.) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

SAGE : Le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Ils sont une déclinaison des SDAGE à l'échelle locale.

SDAGE : Les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux sont des documents de planification ont évolué suite à la DCE. Ils fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état des eaux". Ils sont au nombre de 12, un pour chaque "bassin" de la France métropolitaine et d'outre-mer.